



Journal des anthropologues

Association française des anthropologues

142-143 | 2015
Marges et Numérique

Numériquement marginaux mais politiquement importants ?

La médiatisation internationale d'une association des droits de l'homme au Maroc

Digitally Marginal but Politically Important? International Media Coverage of an Association of Human Rights in Morocco

Joseph Hivert et Dominique Marchetti



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/6294>

DOI : 10.4000/jda.6294

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 2015

Pagination : 227-251

ISBN : 979-10-90923-10-2

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Joseph Hivert et Dominique Marchetti, « Numériquement marginaux mais politiquement importants ? », *Journal des anthropologues* [En ligne], 142-143 | 2015, mis en ligne le 15 octobre 2017, consulté le 05 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/6294> ; DOI : 10.4000/jda.6294

**NUMÉRIQUEMENT MARGINAUX MAIS
POLITIQUEMENT IMPORTANTS ?
La médiatisation internationale d'une association des
droits de l'homme au Maroc**

Joseph HIVERT* – Dominique MARCHETTI**

Jugée « indépendante », « crédible », « professionnelle », « dotée d'un bon réseau »¹, l'Association marocaine des droits humains (AMDH) créée en 1979 est devenue une des sources les plus utilisées par une fraction des journalistes des médias étrangers travaillant sur le Maroc. Quelques-unes de ses qualifications dans les dépêches en langue anglaise lors de l'année 2014 permettent de s'en convaincre : « *Morocco's largest independent rights group* » (Agence France Presse), « *The Moroccan Association of Human Rights, the country's most active and well known independent rights group* » (Associated Press), « *Morocco's main independent human rights group* » (Reuters), etc. L'AMDH est perçue comme un informateur de premier plan par des journalistes travaillant pour les

* Université de Lausanne/IEPHI (Institut d'études politiques, historiques et internationales) – Bâtiment Géopolis – CH 1015 Lausanne (Suisse)
Courriel : joseph.hivert@unil.ch

** Centre Jacques Berque, CNRS/USR 3136
35, Avenue Tariq Ibn Ziyad – Rabat (Maroc)
Courriel : dominique.marchetti@cnrs.fr

¹ Sauf indication contraire, les propos cités entre guillemets dans le texte sont extraits d'entretiens réalisés entre 2012 et 2014.

médias étrangers, notamment ceux qui traitent des sujets d'actualité relatifs aux droits de l'homme au Maroc. Cependant, cette audience médiatique est pour le moins paradoxale si l'on tient compte de la marginalité de l'association dans l'espace médiatique national. Stigmatisée par une large partie des médias et autorités – les associations des droits de l'homme sont associées à une « opposition politique » (Tozy, 2011 : 264) aux pouvoirs en place et certains de leurs membres à des « des ennemis de l'intérieur » (Vairel, 2007 : 80), l'AMDH est très marginale, voire dans certains cas exclue d'une large partie de l'espace médiatique marocain. Dès lors, d'où tire-t-elle cette légitimité que lui prêtent quelques grands médias étrangers, dont les médias transnationaux de grande diffusion (agences de presse, télévisions par exemple) ? En interrogeant l'articulation entre ce champ d'origine et des espaces nationaux et transnationaux étrangers, cet article se propose de répondre à cette question. Loin des propos généralisants sur l'émergence d'une nouvelle « société civile » au Maroc et des travaux marqués par le déterminisme technologique expliquant les mobilisations politiques par les seuls réseaux sociaux, il s'agit, à partir de ce terrain très circonscrit, de montrer concrètement les relations qu'entretiennent ce groupe de défense des droits de l'homme et des journalistes des médias étrangers présents au Maroc.

Ainsi, on se donne les moyens de mieux comprendre comment ce groupe lutte contre les visions médiatiques du Maroc à l'étranger construites par différentes fractions du pouvoir, que ces dernières jugent particulièrement décisives pour des raisons politico-commerciales. En effet, une partie de l'économie nationale dépend fortement de l'étranger, spécialement dans le cas du tourisme et de l'investissement durable d'entreprises étrangères dans des secteurs stratégiques (aéronautique, agriculture, automobile, gestion de l'eau et de l'électricité, immobilier, infrastructures liées aux transports, téléphonie, etc.)². Si ces représentations médiatiques

² À titre d'indicateur grossier, les investissements directs étrangers dans l'économie marocaine entre 2007 et 2011 concernaient l'immobilier

sont jugées très importantes, c'est parce qu'elles produiraient des effets (réels ou supposés) sur ces secteurs économiques. Ainsi, l'étalement de la stabilité politique et sociale du pays et de sa prétendue « exceptionnalité » d'un côté, l'évitement de la publicité des atteintes aux droits de l'homme (notamment concernant les femmes, les minorités... et les journalistes) de l'autre, participent à la construction de l'image d'une « démocratie moderne » et d'un « État de droit » (Rollinde, 2002 : 131), qui sont autant d'arguments récurrents des fractions dominantes du champ du pouvoir (Bourdieu, 2011) au Maroc pour pouvoir attirer les entreprises étrangères (Hibou & Tozy, 2002). Mais la position de l'AMDH, qui joue de fait un rôle de contre-feu face à l'agence de presse officielle marocaine, la MAP (Maghreb Arabe Presse), relève moins de son travail de communication, notamment *via* ses usages des nouvelles technologies, que de la constitution progressive d'un capital symbolique et de relations avec certains journalistes des médias étrangers pour lesquels la thématique des droits de l'homme est l'un des principaux sujets d'actualité³.

La communication : un bricolage entre deux âges

À l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication, on pourrait en effet chercher à imputer ce succès médiatique aux seuls usages efficaces des moyens de communication

(23,6%), les télécommunications (17,3%) et le tourisme (15,8%). Cf. El Haouzi (2012).

³ Comme dans de nombreux pays autoritaires où les médias étrangers généralistes grand public – notamment au Maroc ceux des États colonisateurs qui pratiquaient abondamment les violations des droits de l'homme ou ne voulaient pas les voir (Glacier, 2013) – peuvent être présents sur place, le thème des droits humains est majeur dans les processus de médiatisation. S'il a pendant longtemps renvoyé dans ce pays à la répression politique de militants et de journalistes, il concerne plus souvent depuis les années 1990 les atteintes aux droits des femmes, des enfants, des minorités, etc. Au-delà des sujets « légers » sur la culture et le tourisme, de quelques faits-divers marquants, le Maroc est largement médiatisé à l'étranger à travers ce cadrage.

mobilisés par l'AMDH. Aussi séducteur soit-il, ce schème explicatif ne résiste pourtant pas à l'examen des faits. En effet, si les journalistes de la presse étrangère, notamment les correspondants sur place, accordent autant de crédit à ses informations, ils sont également unanimes à souligner la déficience de l'AMDH. « Ils sont très actifs même s'ils ne communiquent pas », relève ainsi un des correspondants d'une agence de presse internationale à propos des militants de l'AMDH. La communication de l'AMDH est reconnue comme « défailante », y compris au sein de l'association :

La communication, c'est la chose que l'AMDH ne sait pas faire jusqu'à aujourd'hui. Mais pourtant, on a une présence un peu médiatique, un peu sur la scène. Mais on aurait pu gagner beaucoup plus si on avait une bonne communication, si on avait une stratégie, une manière, tout (membre de l'AMDH-Paris).

Ce double paradoxe – l'AMDH est marginalisée dans les médias traditionnels au Maroc mais elle parvient néanmoins à porter sa voix dans un certain nombre de supports étrangers, tout en ayant une communication jugée déficiente par les journalistes comme les cadres de l'organisation – invite à interroger les logiques qui le rendent possible. En passant en revue les différents outils de communication utilisés par l'AMDH depuis sa création, force est de constater que sa médiatisation à l'étranger, loin d'être déterminée par les médias sociaux, se joue sur d'autres terrains.

Se définissant comme une organisation de masse⁴, l'AMDH compte plus de 13 000 adhérents et présente à ce jour 92 sections sur le territoire national, auxquelles s'ajoutent cinq commissions préparatoires officialisées et quelques antennes à l'étranger dans des villes (Bruxelles, Madrid, Lille et Paris) où l'immigration marocaine est forte. Le Bureau central, qui est élu tous les trois ans par une commission administrative émanant du Congrès national, représente

⁴ Ce critère de définition (« un mouvement de masse ») et d'organisation s'inscrit dans les grands principes fondateurs de l'association et constitue par la même occasion un principe de distinction à l'égard des associations de droits de l'homme concurrentes, dont l'OMDH, qui, en raison de ses caractéristiques (peu implantée sur le territoire, fondée par des universitaires) est qualifiée d'« élitiste » par certains militants.

l'organe exécutif de l'association. C'est au sein de la Commission centrale information et communication que la communication est principalement gérée, par quelques militants, souvent membres du bureau central. Comptant moins d'une dizaine de salariés ou de détachés, l'association fonctionne essentiellement – y compris dans le domaine de la communication – sur le principe du bénévolat actif de ses membres. C'est notamment ce qui explique que le travail de communication demeure très inégal :

Il faut une personne chargée de l'information à chaque section, ça, ce n'est pas encore le cas. C'est encore un peu d'amateurisme au niveau des sections, les gens couvrent beaucoup de travail, ils sont là auprès des victimes, ils collectent l'information [...] mais au niveau de la rédaction, de travailler sur les réseaux, de bien faire circuler l'information, ça, ça manque (un membre du bureau central).

Les outils de communication se sont considérablement transformés depuis sa création. Le premier d'entre eux, un journal mensuel essentiellement en arabe, *Attadamoune (Solidarité)*, a constitué jusque dans les années 1990 le support central de l'AMDH. Spécialisé dans les droits humains, il a été conçu comme un « outil de travail, de communication, d'information interne et externe ». Dans un contexte marqué par la censure de tous les moyens d'expression non contrôlés par le régime (El Ayadi *et al.*, 2006), il représentait alors un des seuls supports à évoquer de manière critique les droits de l'homme au Maroc. Les autres moyens de communication toujours utilisés par l'AMDH sont la publication de communiqués et l'organisation de conférences de presse à l'occasion de la parution du rapport annuel de l'association mais aussi à d'autres moments jugés opportuns (annonce d'un boycott, prise de position sur une affaire publique, lancement d'une campagne, etc.). Depuis l'ouverture relative de l'univers médiatique au cours des années 1990 (El Ayadi *et al.*, *op. cit.* : 6 ; Zaid, 2009), les conférences de presse constituent un de ses moyens de communication privilégiés, permettant à l'association de réactiver les contacts personnels noués avec les journalistes et d'entretenir ainsi son carnet d'adresses. En rassemblant le plus grand nombre de journalistes possible – de la presse alternative marocaine en ligne aux

agences de presse étrangères –, les conférences de presse « visent à faire en sorte que tous les médias parlent au même moment de la même chose afin, précisément, de faire événement » (Champagne, 2011 : 31).

Communiqués, conférences de presse et, plus largement interventions sur les chaînes de télévision ou les stations radiophoniques transnationales et étrangères, rendent compte de la division implicite du travail de communication à l'œuvre au sein de l'AMDH. Car si elle n'est pas dotée de porte-parole officiels ni de chargés de relations extérieures, il n'en demeure pas moins que certains de ses militants occupent plus que d'autres le devant de la scène médiatique. Le cas de Khadija Ryadi est exemplaire. Ex-présidente (2007-2013) et lauréate en 2013 du Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme, celle-ci est devenue une figure médiatique. Ingénieure de profession, arabophone aussi bien que francophone, militante au long court ayant fait ses armes politiques au sein de l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM), ses capitaux culturel et politique l'autorisent à la prise de parole publique (conférences de presse) et à la représentation dans les médias. Ses origines sociales, son sexe, ses compétences linguistiques et les positions qu'elle occupe au sein de l'AMDH répondent très probablement aux attentes des journalistes et aux logiques de sélection sociale qu'ils exercent dans le choix des invités du petit écran (Darras, 1994).

Enfin, au-delà de ses outils classiques de communication, l'AMDH s'est récemment dotée de moyens de communication numériques. Avant la création d'un site Internet qui a vu le jour à la fin des années 2000, mais qui fait l'objet de dysfonctionnements importants, l'AMDH a notamment mis en place un groupe de discussions restreint sur Yahoo, qui rassemble plusieurs milliers de membres, visant à faciliter les échanges d'informations avec les journalistes sur « l'Autre Maroc » comme le précise son fondateur. Elle utilise par ailleurs une liste de diffusion à destination des chancelleries étrangères. Enfin, en 2014, une page AMDH-Facebook a été créée au niveau central, puis d'autres pages Facebook ont été ouvertes par des sections. Trois militants se chargent de modérer et

d'alimenter la page de l'association sur laquelle sont publiés, en arabe et en français, les communiqués des sections et d'autres informations relatives aux droits humains, voire de plus en plus des vidéos. Comme le souligne un correspondant de la presse étrangère, le support le plus consulté par les journalistes est la page Facebook. Sur Facebook toujours, un groupe AMDH a également été mis en place pour faciliter la communication interne entre le bureau central et les différentes sections. Ce support de communication n'étant toutefois pas utilisé par l'ensemble des sections, l'usage du fax et des courriels se poursuit.

On fait les deux [fax et Facebook], parce qu'on a des sections, on a des présidents... des vieux, pour eux l'Internet, même parfois pour envoyer des mails, c'est... *a-willi* ! (quelle honte !), rigole cette militante.

L'AMDH conjugue ainsi l'usage de moyens classiques de communication (journal, fax, téléphone) et des nouvelles technologies qui peinent cependant à s'intégrer dans la panoplie des outils de certains militants, en particulier ceux de la génération 1970. La communication de l'association s'apparente donc plus à un bricolage militant qu'à un travail de professionnel des TIC.

Le profil de Samira en atteste. Agée de 56 ans, née dans une ville ouvrière au sein d'une famille de la classe moyenne, elle est aujourd'hui une des militantes de l'organisation les plus actives sur les médias sociaux. Au cours de ses études à la faculté des sciences de Rabat à la fin des années 1970, Samira a milité à l'UNEM aux côtés des étudiants basistes (front étudiant d'extrême gauche) et au sein d'Ila Al Amâm, une organisation d'obédience marxiste-léniniste. Enseignante dans le secondaire de 1982 à 2006, elle est aussi syndicaliste, d'abord à la Confédération démocratique du travail (CDT), puis à l'Union marocaine du travail (UMT) qu'elle rejoint en 1996. Également membre de l'AMDH depuis 1979, Samira est très attachée à la cause ouvrière et s'occupe aujourd'hui principalement des droits économiques et sociaux que l'association a intégrés dans son périmètre d'intervention au milieu des années 1990. En 2010, alors qu'« elle ne maîtrise même pas l'ordi », quelques « jeunes » de l'AMDH lui apprennent à manipuler Internet,

Facebook et Twitter. Soulignant les avantages de ces nouveaux outils « rapides », « légers » par rapport aux anciens, jugés « trop lourds » et « inadaptés », elle est aujourd’hui une fervente défenseuse de ces nouveaux supports de communication. Avec l’aide de deux jeunes militants, elle gère la page Facebook de l’AMDH et consacre en moyenne, selon son estimation, quatre heures par jour à trier les informations récoltées sur les pages Facebook des autres sections, à publier des communiqués et des informations, etc. Les médias sociaux ont donc fortement influencé sa pratique militante qui s’est en partie redéployée vers un activisme en ligne. Faisant figure d’exception, le profil de Samira est emblématique du fait que les médias sociaux restent des outils finalement peu utilisés par l’AMDH, leur usage reposant sur l’activisme d’une minorité de militants. Une trop forte focalisation sur les médias sociaux conduit même à cacher l’essentiel : c’est au nom de son réseau social (et pas virtuel) historiquement constitué et de son capital symbolique que l’AMDH mobilise et se fait entendre.

De l’extrême gauche au référentiel universaliste des droits de l’homme

L’ancrage de l’AMDH auprès de la presse, des chancelleries et des ONG à l’étranger remonte aux années 1980, au cours desquelles l’association s’illustre en prenant en charge la question des détenus politiques et des exilés. Créée en 1979 par des militants de l’Union socialiste des forces populaires (USFP)⁵ et de la gauche radicale, celle-ci constitue un espace d’entraide pour les familles de victimes, les détenus qui sortent de prison et les militants de l’opposition. Alors que dénoncer les exactions et les violences commises par le régime relève de l’impensable au Maroc (Tozy, 1984 ; Vairel, 2014), tant le poids de la censure et les coûts de la répression sont

⁵ Née en 1975, l’USFP est un parti politique issu d’une scission avec l’Union nationale des forces populaires (UNFP). En 1979, la jeunesse de l’USFP investit l’Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM) lors de son XVI^e congrès, qui marque sa « renaissance » après plusieurs années d’interdiction.

élevés, les soutiens étrangers représentent un moyen, sinon le seul, pour relayer la cause des détenus politiques et dénoncer la répression qui sévit⁶. C'est dans ce contexte que l'AMDH noue des liens étroits avec des organisations de défense des droits de l'homme au Maroc qui voient le jour à l'étranger, en France en particulier⁷, à l'initiative d'exilés politiques ou d'étudiants affiliés à l'UNEM, proches de l'AMDH :

Parce qu'il y avait des choses qu'on ne pouvait pas dire, ou qu'on considérait qu'on ne pouvait pas dire au Maroc [...] parler de la famille Oufkir, parler de Tazmamart (célèbre bagne situé dans le sud-est du pays dans lequel étaient emmurés des militaires à l'origine des tentatives de coups d'État), nommer la responsabilité du roi... n'étaient pas considérés comme des évidences ici, donc très souvent on recourait aux amis, les amis les plus proches, c'était l'ASDHOM à Paris (ancien cadre dirigeant de l'AMDH).

Au Maroc, cependant, l'écrasement systématique des adversaires politiques de la monarchie se poursuit : l'AMDH en fait la douloureuse expérience, ses effectifs se réduisent alors à la portion congrue sous l'effet des arrestations, ce qui conduit à sa « mise en sommeil » (Rollinde, 2002 : 205-215) entre 1983 et 1988.

L'AMDH est ensuite relancée par des militants issus de la gauche radicale⁸ souvent passés par la prison. Cette réactivation intervient au moment où le régime paraît désormais fragilisé sous l'effet d'une conjonction d'événements historiques internatio-

⁶ Disparitions forcées, tortures, mises en détention au secret, exactions contre la population, etc. sont alors monnaie courante.

⁷ L'Association de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHOM) est créée en 1984 à Paris aux lendemains des émeutes de Marrakech, par des exilés politiques et des étudiants issus de l'UNEM. Des comités de lutte contre la torture voient également le jour. La section d'Amnesty International à Paris joue aussi un rôle important dans la médiatisation des événements, en organisant par exemple, en 1982, une action en faveur des disparus sahraouis.

⁸ Du Parti de l'avant-garde démocratique et socialiste (PADS), né d'une scission au sein de l'USFP, et de la Voix démocratique, un parti d'extrême gauche héritier de l'organisation révolutionnaire marxiste-léniniste Ilâ Al Amâm (En Avant !).

naux (Bennani-Chraïbi, 1997)⁹ et, à la fin des années 1990, par la préparation de la succession du nouveau roi compte tenu de la maladie de Hassan II. L'état autoritaire se desserre : les premières vagues de libération des prisonniers politiques débutent en 1990 et se poursuivent jusqu'à l'amnistie de 1994 qui marque également le retour des exilés, les survivants du bagne de Tazmamart sont libérés en 1991, etc.

Parallèlement, le régime entreprend des réformes qui alignent le Maroc aux standards internationaux en matière de droits de l'homme et d'économie libérale (*Washington consensus*) (Dezalay & Garth, 1998). Dans ce contexte, la cause des droits de l'homme devient une catégorie d'intervention des bailleurs internationaux, voire de l'État lui-même (Cheynis, 2008), comme en attestent les décisions royales visant à la reconnaissance publique du référentiel des droits de l'homme : création d'un Conseil national des droits de l'homme (1990), d'un ministère des Droits de l'homme (1993) et inscription des droits de l'homme dans le préambule de la constitution (1992). La présence d'associations nationales spécialisées dans ce domaine se développe (Waltz, 1991 ; Rollinde, *op. cit.* ; González-Riera, 2011), notamment sous la pression d'organisations internationales. Plus largement, des organisations de la gauche radicales sont légalisées (Cheynis, *op. cit.*) dans la décennie 1990.

Cette nouvelle conjoncture incite l'AMDH à « se positionner en tant que militants des droits de l'homme par rapport à un travail politique partisan » (Rollinde, *op. cit.* : 303), sur lequel, désormais, le discrédit est jeté. Se placer sur ce terrain suppose de procéder à une série d'ajustements en vue de la modification de la qualification

⁹ On peut citer la chute du bloc soviétique, le sommet franco-africain de La Baule qui symbolise la fin du soutien de la diplomatie française aux régimes dictatoriaux et qui somme le Maroc d'entretenir sa « vitrine démocratique » ; la guerre du Golfe marquée au Maroc par la position favorable de Hassan II à l'intervention étrangère qui est perçue comme un aveu de faiblesse, la grève générale de décembre 1990 organisée par la CDT et l'UGTM, mais aussi la sortie du livre de Gilles Perrault *Notre ami le roi*, en 1990, qui a un effet retentissant.

publique de l'association et, par là, de renforcer sa crédibilité, à l'international notamment. Plus précisément, cela signifie se départir du label partisan qui lui est assigné en raison de son passé politique et de ses liens avec l'extrême gauche, celle-ci étant, dans ce nouveau contexte, disqualifiée (Cinzi, 2013 : 57-58).

On a fait un gros effort pour convaincre que nous avons fait l'essentiel de notre transition vers une association à référentiel universaliste même si bien évidemment ce n'est pas consommé [...], ce n'est pas partagé à tous les échelons (un ancien membre du bureau central de l'AMDH).

L'organisation adopte ainsi le référentiel universaliste des droits de l'homme en 1991 et s'ajuste par là aux attentes des médias étrangers dominant la production de l'« information internationale ». De cette façon, elle se défait, au moins dans sa manifestation la plus visible, de son emblème marxiste-léniniste même si son abandon ne fait pas l'unanimité au sein de l'organisation, certains de ses militants ayant appartenu ou appartenant toujours à des groupes marxistes-léninistes. Des conceptions différentes, sinon franchement opposées, s'affrontent sur la question de la qualification publique à donner à l'association¹⁰. Certains militants voient dans l'intégration du référentiel des droits de l'homme le signe tangible de l'abandon de la lutte contre la monarchie et d'un reniement des idéologies anti-impérialistes et globalisantes ; à l'inverse, d'autres perçoivent ce nouvel emblème comme un moyen de contester le régime monarchique sur un autre terrain et à partir d'une autre logique : la problématique du droit offrirait l'occasion de poursuivre la contestation en forçant le régime à se démocratiser sans pour autant l'ébranler dans ses fondements. Faisant en quelque sorte de nécessité vertu, les militants endossent néanmoins majoritairement ce nouveau référentiel, tout en jouant des marges de manœuvre qu'il permet. Cette nouvelle offre d'engagement survient par ailleurs dans un contexte où le champ politique partisan reste largement fermé par le pouvoir. Cette appropriation est également facilitée par l'intégration

¹⁰ Ces constats sont tirés des entretiens menés avec des cadres de l'organisation.

de l'AMDH au sein de réseaux militants internationaux dans la mesure où ses militants peuvent désormais voyager et par les effets de socialisation qu'elle occasionne :

Il faut dire aussi qu'il y eu l'incidence de cette appropriation du référentiel universel qui s'est faite de manière graduelle, l'insertion dans le mouvement mondial, la conférence de Vienne en 1993, les relations suivies avec Amnesty, Human Rights Watch, la Fédération internationale des droits de l'homme, l'Organisation arabe des droits de l'homme, tout ça a contribué à amener les cadres de l'AMDH à un peu réguler leurs discours par trop politiques (responsable de l'association à l'époque).

C'est donc à un travail politique de dépolitisation partisane des discours que se livrent les militants de l'association en vue de s'ajuster à la nouvelle conjoncture des années 1990 marquée par l'avènement de la « société civile » comme modalité de la politique dépolitisée (Catusse, 2002). Cet ajustement aux standards internationaux offre à l'AMDH la possibilité de bénéficier de fonds étrangers à compter du milieu des années 1990 (Cheynis, *op. cit.* : 387). Si elle se convertit au mode de financement étranger, elle le fait néanmoins par étapes et veille à rester fidèle à certaines de ses positions, anti-impérialistes notamment, refusant par exemple les fonds en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni. Si bien que, pour de nombreux militants, défendre les droits humains équivaut toujours à s'opposer au régime. Ce sont aussi les engagements passés de ses membres historiques, au prix parfois de leur vie et de leur santé, qui font de l'AMDH une référence, « une espèce d'OVNI association indépendante », comme le dit un journaliste étranger, qui tranche à l'égard d'autres associations jugées trop proches du pouvoir monarchique, voire créées par lui.

L'AMDH entame dans le même temps un travail de communication auprès des chancelleries et des grands médias étrangers afin, précisément, de donner à voir une organisation désormais « assainie » politiquement. Cette activité répond à une double nécessité : cibles des appareils coercitifs de l'État, les militants peuvent trouver dans quelques médias étrangers et chez certains diplomates un filet de protection en cas de dure répression. Mais surtout, étant

discréditée par le régime et, par voie de conséquence, par les médias officiels, l'AMDH entend se faire entendre à l'étranger au travers d'« un accès direct à quelques agences de presse, quelques radios, etc. », comme le raconte un cadre de l'époque. Cette tâche est rendue possible parce qu'elle communique en plusieurs langues et que quelques-uns de ses dirigeants possèdent un savoir-faire en la matière. Au sein de l'équipe informelle chargée de la communication et des relations extérieures, certains militants mettent en effet à profit leurs compétences linguistiques pour rendre accessibles à la presse internationale les communiqués et les positions de l'AMDH :

Donc on avait un contexte dans lequel les personnes polyglottes en général ou au moins francophones ne couraient pas les rues et donc on s'est retrouvé avec une petite équipe à essayer de gérer et la communication extérieure et les relations internationales (un ancien membre de la Commission communication et responsable des relations extérieures).

Du fait de leur bilinguisme et plus largement des capitaux culturel et politique dont ils disposent, ces militants sont en mesure de s'exprimer dans les termes requis par les médias étrangers. Le profil de ces militants étant en affinité, notamment politique¹¹, avec quelques correspondants de presse stratégiques ou diplomates en poste à l'époque, la prise de contact et l'entretien des relations, y compris informelles, se construit peu à peu :

Il y a peut-être aussi les espaces informels, les cocktails d'ambassade, les diners avec des agenciers ou autre, de plus en plus on avait la capacité de diffuser de l'information et de l'image sans que ce soit simplement des communiqués formels, et là, je crois que certaines personnes ont joué un rôle particulier (ancien cadre dirigeant de l'organisation).

Là encore, les propriétés sociales des militants et, en l'espèce, le capital de relations que la plupart ont acquis à travers leurs

¹¹ Si « l'AMDH a choisi d'être le défenseur de ce qu'elle considère être la veuve et l'orphelin » comme l'explique un de ses responsables, ce combat est partagé par de nombreux journalistes (et parfois diplomates) travaillant pour la presse étrangère. Sur la relation entre Ignace Dalle, le directeur du bureau de l'AFP au début des années 1990 et Ahmed Marzouki, emprisonné au bagne de Tazmamart (Marzouki, 2013 : 3-9).

engagements politiques au long cours, jouent en faveur de la médiatisation de l'AMDH. Selon un de ces anciens cadres dirigeants, c'est au milieu des années 1990 que l'association perd son étiquette de gauche dans les dépêches des agences de presse. Depuis lors, l'AMDH a renforcé son réseau à deux niveaux : au Maroc d'une part, en ouvrant plusieurs autres sections sur le territoire et en renforçant ses rangs ; à l'étranger d'autre part, en créant des sections dans des villes européennes et en consolidant son insertion dans les réseaux internationaux de droits de l'homme (Fédération internationale des droits de l'homme en 1998, Réseau méditerranéen des droits de l'homme à la fin des années 1990, etc.).

Ce détour par la genèse de l'association montre donc que la force de l'AMDH repose sur son réseau social et son capital symbolique (notoriété, ancienneté, crédibilité, etc.) accumulés au cours des décennies. C'est en effet au nom de cette ressource, constituée au prix d'ajustements et de luttes internes et externes (avec le régime monarchique notamment) dont le coût a été et reste aujourd'hui encore très élevé¹², que l'AMDH parvient à faire entendre sa voix par-delà les frontières de l'espace médiatique national. Mais d'un autre côté, cette position doit également beaucoup à la fermeture relative des champs médiatique et politique au Maroc¹³.

¹² En témoigne la répression dont l'AMDH continue de faire l'objet selon les conjonctures, tout comme les interdictions répétées dont font l'objet ces activités et conférences.

¹³ Cette fermeture est relative dans la mesure où le contrôle du champ médiatique national par les autorités n'a pas empêché l'émergence d'une presse des partis politiques dits de gauche au cours des années 1970 et 1980, puis d'un certain nombre d'entreprises de presse « indépendantes » (comme *Le Journal*, *Telquel*, *Lakome.com* et, plus récemment, *Badil.info*) créées à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Journaux de partis de gauche et presse indépendante ont joué, à différents moments, un rôle important dans la médiatisation des droits de l'homme au Maroc. Toutefois, l'histoire de la presse partisane et « indépendante » et ses relations avec les organisations de droits de l'homme au Maroc constitue un objet d'étude à part entière que l'on ne peut traiter dans le cadre de cet article.

Une contre-agence de presse non officielle

Pour comprendre le recours aux associations des droits de l'homme de certains journalistes des médias étrangers, et tout particulièrement à l'AMDH, il faut en effet faire un détour par les propriétés mêmes du champ du pouvoir au Maroc, que l'on peut qualifier après Mohamed Tozy (1989 : 165) de « champ du politique désamorcé ». Celles-ci permettent de comprendre comment l'AMDH contribue en partie à combler un vide structural. On ne citera que trois logiques politiques montrant ce que signifie concrètement de travailler au Maroc pour les correspondants des médias étrangers, qui sont d'ailleurs très majoritairement de nationalité marocaine.

La première est le degré de contrôle relativement fort exercé à l'entrée par les représentants de l'État marocain, même s'il reste plus « ouvert » comparativement à celui de leurs homologues algériens qui filtrent largement les accréditations par l'obtention de visas. En effet, certains correspondants sur place doivent parfois gérer les relations difficiles avec les « autorités » dans l'accès à certains terrains. Ils sont soumis à une accréditation annuelle du ministère de l'Information et de la Communication mais également, dans le cas des reporters des chaînes de télévision, à des autorisations de tournage strictes. La présence effective et durable d'un correspondant officiel sur place, et encore plus d'un « bureau » au sens d'une équipe de journalistes, fait parfois l'objet de négociations. Les tensions sont fréquentes et les expulsions existent toujours¹⁴, même si elles sont plus rares que sous le règne de Hassan II.

La deuxième logique renvoie à la position très spécifique du roi, principale incarnation du « pouvoir » à la fois politique et religieux au Maroc, mais plus encore à la manière dont l'occupe Mohammed VI depuis 1999 : il parle peu, ne se prêtant quasiment jamais, contrairement à son père qui répondait à des journalistes

¹⁴ Par exemple, la fermeture progressive du bureau de la chaîne *Al Jazeera* en 2010 était en partie liée à la médiatisation de sujets touchant aux droits de l'homme. Les autorités marocaines ont autorisé de nouveau en 2014 la présence sur le territoire non pas d'un bureau mais d'un correspondant de la chaîne.

travaillant pour des pays étrangers, au jeu de l'interview et de la conférence de presse. Le « Palais » comme l'appellent non sans fascination les journalistes et les commentateurs prend la parole publiquement par des communiqués de presse diffusés par l'agence de presse officielle Maghreb Arabe Presse (MAP) ou par des déclarations solennelles du souverain. La troisième logique à l'œuvre dans cette configuration des pouvoirs au Maroc a trait à d'autres autorités majeures de l'espace politique institué : si le Premier ministre, les membres du gouvernement et les parlementaires s'expriment abondamment dans les médias nationaux, leurs prises de parole publiques sur des sujets touchant aux thèmes les plus sensibles (la monarchie, les droits de l'homme, l'islam et le conflit au Sahara) restent également très contrôlées, d'autant plus si leur interlocuteur travaille pour un média étranger. Comme le résume avec ironie un journaliste d'un média transnational :

Quand vous allez voir un responsable, par exemple un ministre [...] il sait que vous savez et il ne peut rien vous dire...

Autrement dit, le fonctionnement même du champ du pouvoir rend difficile pour les correspondants de la presse étrangère le recueil d'une parole publique officielle.

De même, le vide structural que contribue à combler l'AMDH tient à la subordination de l'espace médiatique marocain à cet univers politique et étatique. Alors qu'ils sont souvent une matière première pour les journalistes « étrangers » travaillant dans de nombreux pays (Marchetti, 2015), l'agence officielle et les médias nationaux leur sont au Maroc d'une utilité réduite pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce n'est qu'à partir du moment où le roi s'exprime ou que la MAP publie une dépêche ou un communiqué que l'information peut être considérée comme « officielle ». Les correspondants des médias étrangers comme les journalistes des médias nationaux sont donc souvent suspendus à cette confirmation pour diffuser une grande partie des informations liées aux pouvoirs étatique, politique et religieux. Ensuite, malgré la fin du monopole d'État dans l'audiovisuel depuis le début des années 2000 (Hidass, 2005), les télévisions dépendent très directement de ses fonds ou

d'hommes d'affaires plus ou moins proches de l'institution monarchique. Autrement dit, leurs journaux d'actualités très institutionnels sont également disqualifiés aux yeux des correspondants des médias étrangers. Enfin, la presse écrite historique l'est également très largement. Depuis l'indépendance, la structure de la presse quotidienne généraliste reproduit en grande partie celle des partis politiques autorisés (El Ayadi, 2009). C'est pourquoi, là encore malgré leur diversité partisane, les titres de presse intéressent peu les correspondants. Non seulement ils n'y trouvent pas comme dans d'autres espaces journalistiques nationaux des informations jugées fiables d'un point de vue professionnel mais celles-ci sont considérées de surcroît peu adaptées au rythme de l'information en continu.

Cependant, le degré de cette subordination de l'espace médiatique aux pouvoirs politiques et étatiques varie selon les périodes. Après l'indépendance en 1956, la contestation médiatique a pris la forme de revues culturelles et intellectuelles arabophones et francophones, qui ont joué un grand rôle dans les débats publics nationaux, voire transnationaux jusqu'au début des années 1970 pour *Souffles* (Sefrioui, 2013) et jusqu'aux années 1980 pour *Lamalif* (Daoud, 2007). *Anoual*, un mensuel créé en 1979 qui deviendra hebdomadaire quatre ans plus tard, adossé à un des mouvements d'extrême gauche de l'époque, le « 23 mars » devenu l'Organisation de l'action démocratique populaire (OADP), sera également précurseur dans sa critique des autorités et un engagement politique moins strictement partisan dans les décennies 1980 et 1990. Mais il a fallu attendre la fin des années 1990, notamment avec la création de l'hebdomadaire politique *Le Journal* en 1997, pour voir réapparaître provisoirement une presse mettant en cause le jeu politique institutionnel et la monarchie (Ksikes, 2014), les armes de la critique faisant débat au sein même d'une rédaction loin d'être homogène.

À la suite des procès des années 2000, cette parole critique a trouvé davantage sa place tout d'abord à la radio (Miller, 2012). Contrairement aux chaînes de télévision, et, depuis l'arrivée au cours des années 1990 de plusieurs groupes privés (Daghmi *et al.*,

2012) moins directement contrôlés par le régime que les radios publiques, les stations de radios font parfois entendre des voix politiquement discordantes. Mais la parole politique la plus critique est surtout présente sur des journaux en ligne, même si l'interdiction récente du site bilingue arabe-français de Lakome.com, qui était depuis 2011 une source d'information importante pour les journalistes des médias étrangers, est venue rappeler le fort degré de contrôle des autorités, y compris sur les médias numériques. En 2014, les sites Badil.info, basé à Rabat, et Demain on line depuis Paris, sont parmi les seuls à relayer les activités de l'AMDH.

Cette configuration de contrôle relatif de l'information, notamment quand la presse dite indépendante est faible ou inexistante, explique en partie la raison pour laquelle les journalistes travaillant pour des médias étrangers ont fréquemment recours à l'AMDH pour obtenir des informations de première main. L'information en marge de l'espace politico-médiatique institué est en effet essentielle pour eux. Elle est non seulement recueillie par les moyens de communication habituels mais aussi de plus en plus par les réseaux sociaux (Facebook notamment), certains journalistes suivant l'actualité de sources jugées « fiables » et « informées » :

La majorité des activistes sont sur mon compte Facebook, et parfois ils publient un paragraphe, un truc, ou lisent quelque chose qui peut être intéressant, alors je fais un appel, j'ai les numéros, j'ai les emails, je connais la majorité des gens (correspondant d'un média transnational).

Parce que les journalistes des médias étrangers sont à la fois privés d'informations officielles et sont basés à Rabat avec de faibles moyens, l'AMDH et son réseau de sections couvrant l'ensemble du territoire remplit un vide structural à un double niveau. D'une part, ses membres permettent aux médias d'être « alertés », de « faire remonter de l'info »¹⁵ sur des événements qui ne sont connus que sur les lieux et, d'autre part et peut-être surtout, d'avoir des interlocuteurs sur place soit pour vérifier des

¹⁵ Ces citations sont extraites d'entretiens avec des journalistes exerçant pour des médias étrangers.

informations soit pour les faire réagir à un « événement ». Si cette position d'informatrice privilégiée qu'occupe l'AMDH est évidemment flagrante sur les questions de droits de l'homme, elle l'est plus largement, même quand il s'agit de rendre compte à distance d'un fait-divers sur lequel il est difficile pour les journalistes d'obtenir des informations précises de la part des représentants des autorités sur place :

Je couvre la question migratoire, le Nord marocain, je me coordonne avec leur responsable dans toutes les villes. À Oujda, à Nador, à Berkane, à Al-Hoceima. Et j'essaie de recouper avec d'autres sources pour passer la bonne information [...] eux, ils sont souvent sur le terrain, ils connaissent le nombre de blessés, le nombre de tentatives, c'est comme ça que je travaille. Il faut des sources locales (journaliste d'un média transnational).

L'« actualité marocaine » transnationalisée par les médias étant souvent liée à des thèmes, eux-mêmes connectés à des régions (les villes du nord comme Tanger ou Oujda pour l'immigration ou la drogue par exemple), des relations se sont nouées de longue date entre, d'une part des militants de l'AMDH sur place ou les animateurs de certaines commissions spécialisées et, d'autre part, quelques journalistes qui travaillent depuis plusieurs années pour les médias étrangers. Les hauts fonctionnaires ou responsables politiques au pouvoir refusant fréquemment leurs invitations, ou acceptant de ne parler qu'en « off » sans être cités, les correspondants des médias audiovisuels trouvent au sein des responsables de l'AMDH des interlocuteurs pour réagir à tel ou tel événement se passant sur le sol marocain :

Du coup, on a toujours des invités de l'AMDH, j'aimerais bien avoir Ramid par exemple, le ministre de la Justice, j'aimerais bien avoir un Wali [...] ils ne parlent pas. Du coup, téléphone, ils (les autorités) t'appellent : pourquoi c'est toujours l'AMDH, ce n'est pas X (nom du média) c'est X-AMDH, tu vois. Et voilà, je dis : voilà, vous êtes les bienvenus, *merhaba* (bienvenue, en dialecte marocain), vous parlez comme vous voulez (journaliste d'un média audiovisuel transnational).

Certains d'entre eux sont ainsi devenus des référents réguliers pour la presse étrangère qui les sollicite souvent pour avoir un

point de vue contestant la parole officielle. C'est par exemple le cas de Khadija Ryadi, qui fut plusieurs fois invitée par El Mayadeen, Al Jazeera et France 24, notamment dans ses émissions *Daif wa massira* (Invité et parcours) et *Hadite Al Awassim* (On en parle dans les capitales), ou encore Arte dans ses journaux et magazines d'information.

Très peu sollicités par la télévision officielle marocaine¹⁶, les représentants de l'AMDH s'expriment davantage dans quelques médias stratégiques dans la médiatisation du pays à l'étranger : les chaînes de télévision et radios transnationales, notamment en langue arabe, les médias audiovisuels et les quotidiens étrangers, mais aussi et surtout auprès des agences de presse transnationales. C'est précisément ce décalage entre les espaces de diffusion nationaux et transnationaux qui explique, au moins en partie, que l'AMDH constitue une cible privilégiée des autorités marocaines. Les interdictions répétées de ses activités au cours de l'année 2014 et 2015 sont à cet égard significatives. Mais c'est en même temps parce qu'elle occupe cette position sinon cette fonction que ses entreprises parviennent à mobiliser les médias étrangers, comme en atteste sa campagne de boycott du Forum mondial des droits de l'homme qui s'est tenu à Marrakech en novembre 2014. Profitant de l'organisation de cet événement qui était, pour les autorités marocaines notamment, une preuve de la reconnaissance internationale des « progrès » des « droits de l'homme » dans le pays et mobilisait plusieurs dizaines de journalistes étrangers, les dirigeants de l'AMDH ont contribué à ce que les cadrages de la médiatisation portent moins sur le forum lui-même que sur leur action¹⁷.

¹⁶ Selon plusieurs de ses dirigeants, l'AMDH n'a pas été invitée à la télévision publique marocaine depuis 2011, et ce, en dépit de toutes les émissions et débats sur la situation des droits de l'homme qui ont été programmés.

¹⁷ Pour des exemples, voir « Le Maroc souffle le chaud et le froid sur les droits humains », *La Croix*, 27 novembre 2014 ; « Las protestas ensombrecen el foro de derechos humanos de Marruecos », *El País*, 27 novembre

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BENNANI-CHRAÏBI M., 1997. « Le Maroc à l'épreuve du temps mondial », in LAIDI Z. (ed), *Le temps mondial*. Bruxelles, Complexe : 105-141.

BOURDIEU P., « Champ du pouvoir et division du travail de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 190 : 126-139.

CATUSSE M., 2002. « Le charme discret de la société civile. Ressorts politiques de la formation d'un groupe dans le Maroc "ajusté" », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2 : 297-318.

CHAMPAGNE P., 2011. « Le coup médiatique. Les journalistes font-ils l'événement ? », *Sociétés & Représentations*, 2(32) : 25-43.

CHEYNIS É., 2008. *L'espace des transformations de l'action associative au Maroc. Réforme de l'action publique, investissements militants et légitimation internationale*. Thèse pour le doctorat de sociologie, Université Paris 1.

CINZI G., 2013. *Diritti umani in Marocco*. Mémoire du programme d'études supérieures en langues, institutions juridiques et économiques d'Asie et de l'Afrique méditerranéenne. Université Ca' Foscari de Venise, disponible en ligne : <http://dspace.unive.it/handle/10579/2989>.

DAGHMI F., PULVARO & TOUMIET F., 2012. « Médias et publics au Maroc », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 1 : 84-98.

DAOUD Z., 2007. *Les Années Lamalif : 1958-1988, 30 ans de journalisme au Maroc*. Casablanca-Mohammedia, Tarik Éditions/Senso Unico Éditions.

DARRAS É., 1994. « Un paysan à la télé. Nouvelles mises en scène du politique », *Réseaux*, 12(63) : 75-100.

2014 ; « Maroc/Droits de l'homme : une des principales ONG annonce son "boycott" d'un forum mondial », Agence France Presse, 17 novembre 2014.

- DEZALAY Y., GARTH B., 1998.** « Le "Washington consensus" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 121-122 : 3-22.
- EL AYADI M., 2009.** « Presse écrite et transition politique au Maroc », in MOHSEN-FINAN K. (dir.), *Les médias en Méditerranée : nouveaux médias, monde arabe et relations internationales*. Arles, Actes Sud.
- EL AYADI M., NAJI J. E., EL MOUDEN A. & RACHIK H., 2006.** « Presse écrite et transition », *Cahiers bleus*, 5, Fondation Abderrahim Bouabid/ Fondation Friedrich Ebert Stiftung.
- EL HAOUZI K., 2012.** *Panorama des IDE au Maroc 2007-2011*. Rabat, Office des changes.
- GLACIER O., 2013.** *Universal Rights, Systemic Violations, and Cultural Relativism in Morocco*. New York, Palgrave Macmillan.
- GONZÁLEZ-RIERA J. M., 2011.** « "Des années de plomb au 20 février". Le rôle des organisations des droits humains dans la transition politique au Maroc », *Confluences Méditerranée*, 3(78) : 5-47.
- HIBOU B., TOZY M., 2002.** « De la friture sur la ligne des réformes. La libéralisation des télécommunications au Maroc », *Critique internationale*, 1(14) : 91-118.
- HIDASS A., 2005.** « La régulation des médias audiovisuels au Maroc », *L'Année du Maghreb*, disponible en ligne : <http://anneemaghreb.revues.org/163>
- KSİKES D., 2014.** « Chronique des liens contrastés entre médias et pouvoirs au Maroc », *Economia*, 21 : 25-31.
- MARCHETTI D., 2015.** « La Turquie, un cas révélateur du marché de l'information internationale. L'exemple de la couverture de l'actualité "turque" par les médias français », in KOCH O. & MATTELART T. (dir.), *Géopolitique des chaînes d'information internationales*. Paris, Éditions Mare & Martin.
- MARZOUKI A., 2013.** *Tazmamart. Cellule 10*. Rabat, Tarik Édition.
- MILLER C., 2012.** « Évolution des usages linguistiques dans les nouvelles radios marocaines » in BENITEZ-FERNANDEZ M. *et alii*,

Évolution des pratiques et des représentations linguistiques dans le Maroc du XXI^e siècle. Paris, L'Harmattan : 14-59.

PERRAULT G., 1990. *Notre ami le roi.* Paris, Gallimard.

ROLLINDE M., 2002. *Le mouvement des droits de l'homme au Maroc. De l'engagement national à la lutte pour la citoyenneté.* Paris, Karthala-Institut Maghreb-Europe.

SEFRIQUI K., 2013. *La Revue Souffles (1966-1973) - Espoirs de révolution culturelle au Maroc.* Casablanca, Éd. du Sirocco.

TOZY M., 1984. *Champ et contre champ politico-religieux au Maroc.* Thèse pour le doctorat d'études politiques, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille.

TOZY M., 1989. « Les enjeux de pouvoir dans les "champs politiques désamorçés" au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord* (tome XXVIII) : 153-168.

TOZY M., 2011. « La société civile entre transition démocratique et consolidation autoritaire : le cas du Maroc », in **BOZZO A. & LUIZARD P.-J.**, *Les sociétés civiles dans le monde musulman.* Paris, La Découverte : 249-270.

VAIREL F., 2007. « La transitologie, langage du pouvoir au Maroc », *Politix*, 4(80) : 109-128.

VAIREL F., 2014. *Politique et mouvements sociaux au Maroc. La révolution désamorçée ?* Paris, Presses de Sciences Po.

WALTZ S., 1991. « Making Waves: The Political Impact of Human Rights Groups in North Africa », *The Journal of Modern African Studies*, 29(3) : 481-504.

ZAID B., 2009. *Public Service Television Policy and National Development in Morocco.* Thèse en philosophie, University of South Florida.

Résumé

Prenant pour objet la médiatisation nationale et internationale d'une organisation des droits de l'homme au Maroc, l'Association marocaine des droits humains (AMDH), cet article interroge l'articulation entre un champ

d'origine et des espaces nationaux et transnationaux étrangers. Marginalisée sinon exclue d'une large partie de l'espace médiatique marocain, l'AMDH parvient néanmoins à porter sa voix dans quelques médias étrangers, tout en ayant une communication jugée de part et d'autre déficiente. Partant de ce double paradoxe, l'article explore les conditions qui le rendent possible. Il montre que, loin de se laisser expliquer par les seuls usages des médias sociaux, la position qu'occupe l'AMDH est redevable de deux logiques : d'une part, c'est au nom de son réseau social et de son capital symbolique constitué au prix d'ajustements et de luttes avec le régime monarchique que l'organisation se fait entendre par-delà les frontières de l'espace médiatique national ; de l'autre, sa position doit beaucoup à la fermeture des champs médiatique et politique au Maroc ainsi qu'aux propriétés du champ du pouvoir. L'AMDH est en effet amenée à combler un vide structural qui tient à la subordination de l'espace médiatique marocain à l'univers politique et étatique. De ce fait, elle joue le rôle de contre-feu face à l'agence de presse officielle (Maghreb Arabe Presse) et aux médias traditionnels.

Mots-clefs : transnationalisation, mouvements sociaux, médias, communication, Maroc.

Summary

Digitally Marginal but Politically Important? International Media Coverage of an Association of Human Rights in Morocco

This article analyzes the international media coverage given to an organization of human rights in Morocco, the Moroccan Human Rights Association (AMDH in French). It examines the relationship between, on the one hand, the area of production (Morocco) and, on the other hand, national and international journalistic areas of reception. Marginalized, if not actually excluded, by a large part of the Moroccan media, AMDH nevertheless manages to make its voice heard in foreign media, despite its communication methods being less than satisfactory. The article explores the conditions that led to this double paradox. It shows that, rather than being due to the use of social media, AMDH's position corresponds to two arguments: on the one hand, the organization manages to spread its message beyond the national media through its social network and its symbolic capital developed through adjustments and struggles with the monarchy; and, on the other, its position is due to media and political restrictions in Morocco and to elements in national power structures. AMDH seeks to fill a structural vacuum created by subordination of the Moroccan media to political and state interests. For this reason, AMDH serves as an alternative

to Morocco's official news agency (Maghreb Arabe Presse) and the traditional media.

Key-words: transnationalization, social movements, media, communication, Morocco.

* * *